L'an deux mille treize, le 24 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Nicole PAULO**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 17 mai 2013.

Présents : Mmes et Ms PAULO, MALVY, MELLINGER, LAVAYSSIERE, SERCOMANENS, SOTO, GENDROT, MOLINA, LUGAN, GAREYTE, CAUDRON, LUIS, LUCIANI, BRU, PAGES, FIACRE, VERDIER, BODI, BALDY, LOREDO, LAGRANGE, REYNES, KREULE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Melle COLOMB à M. MELLINGER, Mme LAJAT à Mme SERCOMANENS.

Excusés : M. ALVAREZ, Mme DE LA OSA, Mme JOURDON, M. CHABAUD.

Secrétaire de séance : M. LOREDO

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2013 est adopté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE – CONTRAT DE SITE DE FIGEAC

Rapporteur : Jean-Claude LUGAN

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a approuvé le 27 juin 2011 un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) pour la période 2013-2015.

L'objectif de la Région à travers le SRESR est « de construire une politique de formation et de recherche ambitieuse et partagée non seulement pour la métropole régionale, mais aussi pour les sites hors agglomération toulousaine, en étroite coordination avec les collectivités et acteurs concernés ».

Les 10 objectifs stratégiques du SRESR, regroupés autour de trois ambitions :

1° - Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur,
2° - Promouvoir une économie de l'innovation,
3° - Garantir un aménagement équilibré du territoire régional,

ont été déclinés en « contrats de sites » qui définissent, pour chacun des sites universitaires de Midi-Pyrénées, des programmes d'actions pour la période couverte par le SRESR.

Le contrat de site de Figeac a été approuvé par le Conseil Régional, en assemblée plénière, le 28 mars 2013.

Pour la période 2013-2015, il fixe le cadre d'un partenariat entre :

- l'Etat
- la Région Midi-Pyrénées
- le Centre Universitaire de Formation & de Recherche Jean-François Champollion
- l'Université Toulouse II Le Mirail
- le Pôle de Recherche & d'Enseignement Supérieur Université de Toulouse Midi-Pyrénées

et

- les collectivités locales : Conseil Général du Lot et commune de Figeac.

Ce contrat, soumis à votre approbation, retient en son article 3, autour de deux axes de développement stratégiques, 11 mesures dont les fiches détaillées figurent en annexe :

AXE I	Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur (actions entrant dans le cadre de l'ambition 1 du SRESR « assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur »)
Mesure 1	Structurer l'offre de formation au niveau L dans le cadre de la voie technologique

Mesure 2	Structurer l'offre de formation au niveau L généraliste
Mesure 3	Structurer l'offre de formation au niveau M
Mesure 4	Développer les formations en alternance
Mesure 5	Formation tout au long de la vie
Mesure 6	Renforcer la coopération entre les établissements figeacois
Mesure 7	Construction et équipement des locaux du département Génie Thermique et Energie
Mesure 8	Construction d'un restaurant universitaire à l'IUT de Figeac
Mesure 9	Extension du parc de logements publics
AXE 2	Développer la recherche et le partenariat technologique (actions entrant dans le cadre de l'ambition 2 du SRESR « promouvoir une économie de l'innovation »)
Mesure 10	Implantation d'une plate-forme d'innovation, de recherche et de transferts de compétences
Mesure 11	Produire et diffuser les savoirs

Les engagements financiers des partenaires font l'objet de l'article 5 du contrat de site.

L'article 4 met en avant un dispositif de gouvernance qui s'articule autour :

- d'un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région Midi-Pyrénées et le Maire de la commune de Figeac
- d'un comité opérationnel de site animé par le représentant de la commune de Figeac en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le Directeur de l'I.U.T. de Figeac.

Je vous invite à approuver le contrat de site « Enseignement Supérieur & de Recherche » de Figeac 2013-2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de site de Figeac 2013-2015,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat tel qu'annexé à la présente délibération.

M. MALVY ne participe pas au vote.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

AVENUE JULIEN BAILLY, RUE DE LA FONTAINE AUX CHEVRES, AVENUE DES POILUS – ENFOUISSEMENT DU RESEAU CÂBLE – CONVENTION AVEC NC NUMERICÂBLE

Rapporteur : Michel LAVAYSSIERE

Les aménagements de voirie programmés avenue Julien Bailly, rue de la Fontaine aux Chèvres d'une part, ainsi qu'avenue des Poilus d'autre part, intègrent l'enfouissement des réseaux d'électricité ainsi que des réseaux de communications électroniques.

L'enfouissement du réseau câblé nécessite la conclusion d'une convention avec l'opérateur NC NUMERICÂBLE, convention qui fixe notamment le montant des participations financières de la collectivité et de l'opérateur respectivement, conformément à l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant global des travaux d'enfouissement du réseau câblé concerné se chiffre à la somme de 176 396,83 € H.T. dont :

- 81 478,05 € H.T. à la charge de notre commune
- 94 918,78 € H.T. à la charge de l'opérateur.

Je vous propose d'approuver le projet de convention d'enfouissement du réseau à conclure avec NC NUMERICÂBLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention relative à l'enfouissement du réseau câblé avenue Julien Bailly, rue de la Fontaine aux Chèvres et avenue des Poilus à conclure avec la NC NUMERICÂBLE,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

ENCEINTE MÉDIÉVALE DE LA VILLE : SÉCURISATION DES REMPARTS SUITE À UN ÉBOULEMENT – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Michel LAVAYSSIERE

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2013, une section de l'enceinte médiévale de la ville, classée Monument historique en 1995, s'est éboulée.

Suite à cet incident, il a été décidé en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France le démontage préventif d'une partie de rempart dont la chute menaçait, afin de garantir la mise en sécurité du site et permettre au mieux sa future restauration.

Le 7 mars 2013, l'entreprise Fernand Marquès a communiqué à la Ville un devis de 5180 euros HT pour cette opération.

Le plan de financement de cette opération de sécurisation est le suivant :

Objet - Dépense HT		Recette sur HT	
Installation, travaux préparatoires, échafaudages	1500,00 € HT		
Démolition	2880,00 € HT	DRAC et Conseil général du Lot (50 %)	2590 €
Arase	800,00 € HT	Région Midi-Pyrénées (20%)	1036 €
Total HT	5180,00 €	Subventions sur HT	3626 €
TVA 19,6%	1015,28 €	Autofinancement sur TTC	2569,28€
Total TTC TTC	6195,28 €	Total TTC TTC	6195,28 €

Je vous propose d'approuver le plan de financement des travaux de sécurisation de l'enceinte médiévale de la ville et d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil général du Lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de sécurisation de la partie éboulée de l'enceinte médiévale de la ville énoncé ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2013,

DEMANDE à Madame le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès de la DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil général du Lot.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

PATRIMOINE - PRESENTATION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME DE VALORISATION DU PATRIMOINE ET D'ACTION CULTURELLE 2013 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Christine GENDROT

Je vous propose un programme de valorisation du patrimoine et d'action culturelle pour l'année 2013 consacré à cinq projets distincts :

1. Exposition temporaire *Solennité et rêverie*
Le premier volet de ce programme consistera à réaliser une exposition temporaire sur les décors des salons du collège-séminaire du Puy, dont la restauration est désormais achevée. Cette exposition, qui sera accueillie de juin à octobre à l'Espace Patrimoine, visera d'une part à présenter aux visiteurs l'histoire du monument et la richesse de ses décors mais incitera aussi plus largement le public à visiter ce monument, ouvert lors de la saison touristique.
Ce programme se composerait des actions suivantes :

scénographie de l'exposition	4 000 €
campagnes photographiques	2 000 €
réalisation du catalogue de l'exposition	5 000 €
réalisation du mobilier de l'exposition	4 000 €
communication	3 000 €
TOTAL	**18 000 €**

2. Parcours numérique du circuit des clés de Figeac (phase 1)
Le deuxième volet de ce programme d'action culturelle sera consacré à la préparation d'une version numérique du parcours de découverte du circuit des clés de Figeac. Aujourd'hui, seul un support papier est à la disposition du public. Une déclinaison numérique utilisable sur support mobile permettrait d'élargir le public concerné par cet itinéraire et de l'enrichir grâce aux nouvelles technologies.
En 2013, ce projet ferait l'objet d'une première phase de programmation afin d'être opérationnel en 2014.
Cette première phase se composerait des actions suivantes :

étude	5 000 €
réalisation phase 1	5 000 €
TOTAL	**10 000 €**

3. Document de sensibilisation à l'architecture rurale
Figeac dispose sur la partie rurale de son territoire d'un important patrimoine architectural, révélé lors d'un inventaire conduit en 2007, et qui a fait l'objet de mesures de protection lors de la mise en place du PLU. Néanmoins, ce patrimoine architectural fragile restant méconnu, le service du patrimoine projette la réalisation d'un document d'information destiné aux propriétaires et aux porteurs de projets, dans la lignée du document de sensibilisation « Secteur sauvegardé, mode d'emploi ».
Cette publication viserait d'une part à souligner l'intérêt et la qualité du patrimoine rural figeacois mais aussi à présenter les règles administratives et urbanistiques permettant sa mise en valeur, ainsi que des conseils de restauration. Sa diffusion sera gratuite mais limitée aux porteurs de projet.
Ce programme se composerait des actions suivantes :

graphisme	2 000 €
impression	3 000 €
TOTAL	**5 000 €**

4. Document de présentation des actions du service éducatif
Le développement d'actions éducatives en direction des scolaires (visites et ateliers) fondées sur les différentes facettes du patrimoine de la ville est une mission importante du service du patrimoine. Pour assurer sa communication en direction des établissements scolaires, le service du patrimoine a besoin d'éditer une nouvelle plaquette de présentation, abondamment illustrée, qui présentera aux établissements scolaires la diversité des activités proposées par le service. Ce document sera diffusé gratuitement auprès des établissements scolaires.
Ce programme se composerait des actions suivantes :

graphisme 2 000 €
impression 2 000 €
TOTAL 4 000 €

5. Réalisation d'une série d'affiches Figeac Ville d'art et d'histoire
Le service du patrimoine projette aussi la réalisation d'une collection de nouvelles affiches et cartes postales selon la charte graphique nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et qui présentera la diversité du patrimoine culturel de la ville. Ces supports de communication et de diffusion seront commercialisés à l'Espace Patrimoine et à l'Office de Tourisme.
Ce programme se composerait des actions suivantes :

graphisme 1 000 €
impression 2 000 €
TOTAL 3 000 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées participeraient au financement de ce programme.

Le plan de financement global du programme d'action culturelle 2013 du service du patrimoine est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Exposition Solennité et rêverie	18 000 €	DRAC	9 000 €
Parcours numérique	10 000 €	Conseil régional Midi-Pyrénées	8 500 €
Document architecture rurale	5 000 €	Recettes sur ventes ouvrages	1 500 €
Document service éducatif	4 000 €		
Affiches Ville d'art et d'histoire	3 000 €		
Sous-total	40 000 €	Subventions Recettes sur ventes Ville	17 500 € 1 500 € 21 000 €
TOTAL dépenses	40 000 €	TOTAL recettes	40 000 €

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement du programme 2013 d'action culturelle du service du patrimoine tel qu'exposé ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées et au Conseil Régional de Midi-Pyrénées et à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation du programme et notamment à signer les conventions de prestations intellectuelles liées au programme.

Voté par 23 voix POUR, 2 CONTRE (LOREDO, KREULE).

PATRIMOINE – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC PLUSIEURS COMMUNES DU PAYS DE FIGEAC POUR L'ACTUALISATION ET L'IMPRESSION DES DOCUMENTS « *LES CLEFS DE …* »

Rapporteur : Christine GENDROT

Le Syndicat Mixte du Pays de Figeac propose aux communes qui le souhaitent de procéder à un groupement de commandes, dont la commune de Capdenac-le-Haut est désignée comme coordinateur, pour procéder à la mise à jour graphique et à la réédition de 3 dépliants de la collection « Les Clefs de… ».

Dans le cadre des actions Tourisme du Pays de Figeac, l'édition de dépliants « circuits de la ville » a été réalisée pour les communes de Faycelles, Lacapelle-Marival, Capdenac-le-Haut, Cardaillac, Figeac, Capdenac-Gare, Marcilhac-sur-Célé, Cajarc et Thémines.

Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine de ces communes, offrant ainsi aux visiteurs de passage la possibilité d'effectuer une visite libre de ces dernières.

Les communes de Capdenac-le-Haut, Faycelles et Figeac ont besoin à ce jour de réaliser des corrections et une réédition de leur dépliant de la collection « Les clefs de… ». Il est donc proposé de mettre en place un groupement de commande avec ces communes. Le Syndicat Mixte accompagnera la Ville de Figeac dans le marché et les relations avec les agences de communication sollicitées dans ce cadre.

Cet achat groupé est naturellement susceptible de permettre de faire baisser de façon sensible les prix des prestations.

Je vous propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour :

- La réalisation des corrections nécessaires sur le document (version adulte en français) « Les Clefs de Figeac »
- La commande d'une édition de 15.000 exemplaires des Clefs de Figeac (documents adultes en français)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la correction et la réédition de 3 dépliants de la collection « Les Clefs de… »,

AUTORISE Madame le Maire de Figeac à signer la convention constitutive relative au groupement de commande avec plusieurs communes du Pays de Figeac pour l'actualisation et l'impression des documents *« Les Clefs de … »*.

Voté par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LOREDO, KREULE).

MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – MUSEE DE L'HISTOIRE DE FIGEAC – GRATUITE DURANT LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Rapporteur : Christine GENDROT

Les « Journées du Patrimoine » sont une manifestation nationale et européenne, qui permet à des millions de personnes de découvrir des monuments mais aussi des musées ou des pratiques anciennes (patrimoine immatériel) chaque année, durant le 3e week-end de septembre.

La politique générale de cette manifestation est d'offrir la gratuité à tous les visiteurs de façon à favoriser l'égal accès de tous aux différentes structures.

Je vous propose, afin d'être en harmonie avec cette politique mais aussi avec les prestations proposées par le service animation du patrimoine de la ville de Figeac, que l'accès au Musée Champollion-Les Ecritures du Monde et au Musée de l'Histoire de Figeac soient systématiquement gratuits lors des « Journées du Patrimoine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la gratuité de l'accès au Musée Champollion-Les Ecritures du Monde et au Musée de l'Histoire de Figeac lors des « Journées du Patrimoine ».

Voté par 24 voix POUR, 1 ABSTENTION (KREULE).

MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – GRATUITE DE LA 1ère JOURNEE D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « JAPON. LA LETTRE ET L'IMAGE A L'EPOQUE D'EDO (1603-1867) »

Rapporteur : Christine GENDROT

La nouvelle exposition temporaire du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde, « Japon. La lettre et l'image à l'époque d'Edo (1603-1867) » sera inaugurée officiellement le 5 juillet prochain.

Traditionnellement, la 1ère journée d'ouverture des expositions du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde est gratuite, aucun visiteur n'ayant à s'acquitter d'un droit d'entrée.

Je vous propose, en conséquence, que la 1ère journée d'ouverture de cette exposition (samedi 6 juillet 2013) l'entrée de l'exposition temporaire installée dans l'annexe du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde soit gratuite pour tous (au lieu d'un droit d'entrée de 3€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la gratuité de la première journée d'ouverture de l'exposition temporaire du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde « Japon. La lettre et l'image à l'époque d'Edo (1603-1867) » qui sera inaugurée officiellement le 5 juillet 2013.

Voté par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LOREDO, KREULE).

MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – GRATUITE DE LA 1ère JOURNEE D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « JAPON. LA LETTRE ET L'IMAGE A L'EPOQUE D'EDO (1603-1867) »

Rapporteur : Christine GENDROT

La nouvelle exposition temporaire du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde, « Japon. La lettre et l'image à l'époque d'Edo (1603-1867) » sera inaugurée officiellement le 5 juillet prochain.

Traditionnellement, la 1ère journée d'ouverture des expositions du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde est gratuite, aucun visiteur n'ayant à s'acquitter d'un droit d'entrée.

Je vous propose, en conséquence, que la 1ère journée d'ouverture de cette exposition (samedi 6 juillet 2013) l'entrée de l'exposition temporaire installée dans l'annexe du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde soit gratuite pour tous (au lieu d'un droit d'entrée de 3€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la gratuité de la première journée d'ouverture de l'exposition temporaire du Musée Champollion-Les Ecritures du Monde « Japon. La lettre et l'image à l'époque d'Edo (1603-1867) » qui sera inaugurée officiellement le 5 juillet 2013.

Voté par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LOREDO, KREULE).

MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – CONVENTION DE DEPÔT D'ŒUVRES AVEC LA SOCIETE DES LETTRES DE L'AVEYRON

Rapporteur : Christine GENDROT

Par convention en date du 18 juillet 1986, des pièces égyptiennes faisant partie du fonds du Musée Fenaille ont été mises en dépôt au Musée Champollion-Les Ecritures du Monde.

Les termes de la convention initiale étant devenus obsolètes, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention de dépôt qui abrogera la convention initiale.

Je vous propose, en conséquence, d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de dépôt de collections appartenant au fonds du Musée Fenaille telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de dépôt de collections appartenant au fonds du Musée Fenaille telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Voté par 23 voix POUR, 2 ABSTENTION (LOREDO, KREULE).

AFFAIRES CULTURELLES - PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES 2013

Rapporteur : Christine GENDROT

Compte tenu des partenariats culturels développés entre les deux collectivités, la Ville de Figeac et Figeac-Communauté ont adopté le 22 mars 2013 une convention cadre de partenariat pour l'année 2013.

Cette convention fait état d'actions culturelles à mettre en œuvre pour l'année 2013 dont il s'agit de préciser et d'adopter les contenus et les coûts.

1/ Programmation de concerts en juillet et en août 2013 : les « Mardis de l'été ».

> Mardi 8 juillet 2013 : Ciné-concert « Le Philharmonique de la Roquette ». Cours de l'école Paul Bert.
> Mardi 16 juillet 2013 : Concert du « Karim Baggili Trio », Terrasses du Puy.
> Mardi 6 août : Programmation en cours, Terrasses du Puy.
> Mardi 13 août : Concert de « Imbert Imbert », Terrasses du Puy.
> Mardi 20 août : Concert du Didier Labbé Quartet.

Charges prévisionnelles TTC

Prestations artistiques	9 000 €
Accueil des équipes artistiques	3 000 €
Droits et taxes	1 000 €
Locations de matériels	1 000 €
Communication	1 000 €
Techniciens intermittents du spectacle	3 000 €
Autres (sécurité)	1 000 €
Total	19 000 € TTC (TVA 5,5 %)

Il est proposé de confier la mise en œuvre de la prestation « Mardi de l'été » à Figeac-Communauté pour un montant TTC de 19 000 euros.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre de la programmation :
> Entrées gratuites pour les spectateurs pour l'ensemble des rendez-vous.
> Installation par la Ville d'un gradin et d'un espace scénique aux Terrasses du Puy.

2/ Participation à l'organisation de deux concerts de musiques actuelles pour les jeunes :

Organisation par Figeac-Communauté de deux soirées concert de musiques actuelles pour le public jeune : le samedi 26 janvier (Concert de Janvier avec Slonovski Bal, Santa Macairo Orkestar) et le samedi 20 avril (Roots Dans La Vallée).

Conformément à la convention cadre de partenariat conclue entre la Ville de Figeac et Figeac-Communauté, il est proposé d'apporter une aide de 3 000 euros TTC à l'organisation de ces concerts ainsi qu'une mise à disposition gracieuse des équipements et services techniques requis pour leur mise en œuvre.

3/ Organisation de la Semaine de l'étudiant 2013 :

Figeac-Communauté assurera à Figeac la coordination de la « Semaine de l'étudiant 2013 » du 10 au 19 octobre 2013.
Cette « Semaine de l'étudiant » est proposée par l'Université de Toulouse à 8 villes étudiantes de Midi-Pyrénées : Albi ; Auch ; Castres-Mazamet ; Figeac ; Montauban ; Rodez ; Tarbes et Toulouse.
Dans chacune des villes, les étudiants, acteurs culturels et sociaux, collectivités sont mobilisés pour proposer un programme de 80 manifestations qui a attiré quelques 10 000 étudiants en 2012 dont 4 000 hors agglomération toulousaine. Le programme « Semaine de l'étudiant » est diffusé à 35 000 exemplaires sur les sites universitaires.

Les acteurs locaux impliqués dans la Semaine de l'étudiant 2013 : Saison de spectacles de Figeac-Communauté et Ass. Chambre de Télémaque (Concert) ; Cinéma Charles-Boyer (Soirée cinéma) ; OIS (Olympiades) ; Maison des Arts Georges Pompidou (Accueil sur l'exposition et soirée étudiante) ; Espaces Jeunes (Scène ouverte) ; Service du Patrimoine et Musée Champollion ; IUT de Figeac.

Conformément à la convention cadre de partenariat conclue entre la Ville de Figeac et Figeac-Communauté, il est proposé d'apporter une aide de 4 000 euros TTC sous forme de subventions versées aux acteurs locaux participant au programme de la Semaine de l'étudiant (sur proposition de l'adjointe à la Culture et au Patrimoine) et de mettre à disposition gracieusement les équipements et services techniques requis pour la mise en œuvre des opérations à Figeac (sous réserve de possibilité et de faisabilité technique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement du programme 2013 d'actions culturelles des affaires culturelles,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2013,

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

CENTENAIRE DU GROUPE SPORTIF FIGEACOIS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE

Rapporteur : Martin MALVY

Une subvention de 5 000 € a été attribuée, lors du vote du budget primitif 2013, au Groupe Sportif Figeacois pour l'organisation des festivités du centenaire de l'association qui se dérouleront les 14 et 15 juin prochains.

Je vous propose, compte tenu de l'importance de cet évènement et de son budget prévisionnel estimé à 92 500 €, de porter cette subvention à la somme de 15 800 € (+10 800 €), somme équivalente à 60% du coût de l'impression du « Livre du centenaire du GSF » (25 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au Groupe Sportif Figeacois une subvention additionnelle de 10 800 € à l'occasion du centième anniversaire de la création de l'association.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

Voté par 24 voix POUR, 1 ABSTENTION (KREULE).

ASSOCIATION TRANSHUMANCE ENTRE VALLEE DU LOT ET VOLCAN CANTALIEN – RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Rapporteur : Guillaume BALDY

Par délibération en date du 25 mai 2012, le Conseil Municipal avait approuvé l'adhésion à l'association Transhumance entre Vallée du Lot et Volcan Cantalien à l'occasion de la première transhumance, dont Figeac comptait parmi les étapes, au cours de laquelle les éleveurs du Lot et du Cantal se sont organisés pour mener un troupeau de 700 brebis sur les zones de pâture de la station de ski du Lioran.

La Ville de Figeac constituant à nouveau cette année une étape de la transhumance le 3 juin prochain, l'association Transhumance entre Vallée du Lot et Volcan Cantalien sollicite notre adhésion pour l'année 2013 pour un montant de cotisation de 100 €.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune de Figeac à l'association Transhumance entre Vallée du Lot et Volcan Cantalien pour l'année 2013 pour un montant de 100 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitifs 2013.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

PANAFE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AVEC L'ASSOCIATION « FIGEACANISPORT » ET L'ESAT « LES TAILLADES » DE CAPDENAC-GARE

Rapporteur : Roland GAREYTE

Par délibération en date du 6 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de terrains sis Lieu-dit « Panafé » cadastrés section A n°639, 340,641, 642 et 1269 avec l'Association « FIGEACANISPORT » au lieu-dit « Panafé ».

Par délibération en date du 8 février 2013 le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de ces mêmes terrains avec Le Collège Marcel Masbou suivant un planning pré-établi, pour leurs cours d'éducation physique et notamment des séances de courses d'orientation.

Le Centre d'Aide par l'ESAT « Les Taillades » de Capdenac-Gare souhaite pouvoir utiliser ces mêmes parcelles afin d'initier leurs résidents à l'éducation canine et ainsi favoriser l'intégration des personnes handicapées. L'usage des terrains serait conditionné par le planning établi chaque année avec le Collège Marcel Masbou.

Je vous propose, à cet effet, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition des terrains situés lieu-dit « Panafé » cadastrés section A n°639, 340, 641, 642 et 1269 avec l'Association « FIGEACANISPORT » et l'ESAT « Les Taillades ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de terrains à conclure avec l'Association « FIGEACANISPORT » et l'ESAT « Les Taillades » telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

IMPASSE DES IRENNES - CESSION D'UNE PARTIE D'UNE ANCIENNE VOIE COMMUNALE

Rapporteur : André MELLINGER

La délibération du 11 décembre 1998 relative au déclassement de certaines voies communales prévoyait de déclasser une partie de l'impasse des Irennes et de l'aliéner aux riverains.

Les consorts Delfour-Dupré souhaitant acquérir une partie de cette impasse, un document cadastral de division a été réalisé par le cabinet de Géomètre Gétude et le Service des Domaines a évalué cette emprise.

Cette parcelle à céder aux consorts Delfour-Dupré et nouvellement cadastrée section AI n°885, pour une superficie de 15 m², est proposée au prix de 300 €.

Je vous propose d'autoriser la cession de cette parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'art L 2241-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1998 portant notamment déclassement de l'impasse débouchant sur la rue des Irennes,

VU le document d'arpentage du 26 juin 2012, réalisé par le cabinet de géomètre Gétude,

VU l'avis de France Domaine en date du 8 mars 2013,

VU le courrier d'accord sur le prix de cession des consorts Delfour-Dupré reçu en Mairie le 14 mai 2013,

CONSIDERANT que cette portion d'ancienne voie communale n'est d'aucune utilité pour la Ville,

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les actes relatifs à la cession de l'emprise communale cadastrée section AI n°885 d'une superficie de 15 m²,

DIT que le prix de vente est de 300 €,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA VINADIE – BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION 2012

Rapporteur : Christiane SERCOMANENS

L'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de notre commune a été confiée par marché public à la société l'Hacienda.

Je me propose de vous commenter le bilan annuel d'exploitation 2012 de cette aire d'accueil, bilan qui vous a été communiqué.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document et après avoir entendu l'exposé de Mme Sercomanens,

PREND ACTE du bilan 2012 d'exploitation de l'aire communale d'accueil des gens du voyage.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESEAU COMMUNAL DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT – COMPTE RENDU D'EXPLOITATION 2012

Rapporteur : André MELLINGER

Par délibération en date du 25 novembre 2011, le Conseil Municipal, à l'issue d'une consultation, avait attribué à la société MESHNET le renouvellement de l'exploitation du réseau communal de télécommunications électroniques à haut débit réalisé sur l'ouest du territoire communal (secteur géographique compris entre les lieux-dits Pech d'Alon et Ayrens).

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'annexes permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à ces dispositions, je vous propose l'examen du rapport de délégation de l'exploitation de l'année 2012 du réseau communal de télécommunications électroniques à haut débit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

PREND ACTE de la présentation du rapport de l'année 2012 de l'exploitation du réseau communal de télécommunications électroniques à haut débit,

DIT que ce rapport sera mis en mairie à la disposition du public qui en sera avisé par voie d'affichage en lieux habituels pendant la durée d'un mois.

PERSONNEL COMMUNAL – FORMATIONS EN MODE INTRA – CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur : Madame le Maire

La délégation Midi-Pyrénées du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) s'est dotée d'un nouveau règlement destiné à formaliser les règles d'intervention dites « INTRA ».

Il s'agit d'actions de formation « qui regroupent les agents d'une même collectivité dans une action organisée avec un formateur externe à la collectivité choisi par la délégation régionale du CNFPT ».

L'INTRA est particulièrement destiné « à rééquilibrer l'offre de formation pour les grandes et moyennes collectivités en permettant de répondre à des thématiques regroupant plus de 11 stagiaires et en évitant des déplacements coûteux ».

Ces formations sont financées, pour certaines d'entre elles, dans le cadre de la cotisation obligatoire versée par la collectivité, pour d'autres par une facturation supplémentaire.

Pour ces dernières, la participation financière de la collectivité qui s'ajoute à la cotisation, est fixée par voie de convention.

Tel est l'objet de la convention cadre soumise à votre approbation, à conclure pour l'année 2013 avec reconduction tacite en 2014 et 2015.

Je vous précise que, pour l'année 2013, les sept actions de formation sollicitées par notre collectivité dans le cadre de son plan de formation pluriannuel, seront réalisées dans le cadre de la cotisation obligatoire.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention cadre de formation INTRA à conclure avec la délégation régionale Midi-Pyrénées du CNFPT,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.

Madame le Maire fait part des décisions qu'elle a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2009

Renouvellement de la location d'un immeuble sis n°8 Place Champollion appartenant à Monsieur Jean-Claude ROUQUETTE pour une durée de 3 années et un loyer mensuel de 576,62 €.

Mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant la création d'un local de rangement et de stockage à côté de l'Espace Mitterrand avec la SOCOTEC – 46000 CAHORS pour un montant de 1 190,02 € T.T.C.

Conclusion d'un avenant au marché de travaux concernant la fourniture et pose de cuves anti-béliers avec la société V.G.S. – 46400 SAINT-CERE annulant celle prévue à la Gare ramenant le montant de la tranche conditionnelle du marché à 8 241 € au lieu de 13 701 € prévus initialement.

Mission de contrôle technique concernant la création d'un local de rangement et de stockage à côté de l'Espace Mitterrand avec la SOCOTEC – 46000 CAHORS pour un montant de 1 196 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de travaux concernant la consolidation et la sécurisation de l'ancien canal au faubourg du Pin avec la S.A.R.L. Coordination Bassin Dourdou – 12320 GRAND-VABRE pour un montant de 2 152,80 € T.T.C.

Marché de travaux relatif à l'éclairage extérieur de mise en valeur de l'Office de Tourisme avec la société EIFFAGE ENERGIE – Z.A. de l'Aiguille – 46100 FIGEAC pour un montant de 25 118,03 € T.T.C.

Mission de contrôle technique concernant la restructuration et requalification des locaux de l'ancien Centre Social avec le bureau de contrôle technique SOCOTEC – 764, côte des Ormeaux – Regourd Sud – 46000 CAHORS pour un montant de 4 281,68 € T.T.C.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de rangement et de stockage à côté de l'Espace François Mitterrand avec M. J-F CASADEPAX – Architecte DPLG – avenue Emile Bouyssou – 46100 FIGEAC pour un montant de 5 944,12 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de travaux avenue du Faubourg du Pin concernant les travaux de consolidation et de sécurisation de l'ancien canal avec l'Entreprise CAPRARO – 12700 CAPDENAC-GARE pour un montant de 176 665,34 € T.T.C.

Conclusion d'un avenant n°4 au marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle pour l'ensemble des agents de la Ville de Figeac avec la société CHAUMEIL – 19107 BRIVE CEDEX pour un montant de 794,14 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de fournitures à bons de commande concernant l'acquisition de matériel électrique pour le service bâtiment avec minimum (40 000 € H.T.) et maximum (75 250 € H.T.) avec la société REXEL France SAS – ZI Lafarrayrie – 46100 FIGEAC

Conclusion d'un marché de travaux concernant l'agrandissement du parking du Champ Saint Barthélémy :
- Lot n°1 – VRD : entreprise SAT – 46100 LISSAC ET MOURET pour un montant de 41 265,83 € T.T.C.
- Lot n°2 – Eclairage public : entreprise SDEL QUERCY – 46100 FIGEAC pour un montant de 5 142,80 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement des locaux du Centre Social et de Prévention avec le Cabinet d'Architecte Francis HOUBRON – 46100 FIGEAC – pour un montant de 24 075,48 € T.T.C.

Conclusion d'un marché de travaux relatif à la création d'un local de rangement et de stockage à côté de l'Espace François Mitterrand avec les entreprises :
- Lot n°1 – VRD/GO/Maçonnerie : AGUIAR – 46100 FIGEAC pour un montant de 32 834,50 € T.T.C.
- Lot n°2 – Charpente/Couverture/Zinguerie/Portail sectionnel/Serrurerie : G.F.M. – 46100 FIGEAC pour un montant de 15 780,98 € T.T.C.

- Lot n°3 – Peinture : SARL GASTON – 12300 DECAZEVILLE pour un montant de 1 537,09 € T.T.C.
- Lot n°4 – Electricité : EIFFAGE – 46100 FIGEAC pour un montant de 3 153,15 € T.T.C.
- Lot n°5 – Plomberie : GUIMBEAU – 46100 BEDUER pour un montant de 1 024,73 € T.T.C.

Conclusion d'un marché concernant une mission de coordination sécurité et protection de la santé relatif à l'aménagement de l'avenue Julien Bailly avec la SARL COORDINATION BASSIN DOURDOU – 12320 GRAND VABRE pour un montant de 3 683,68 € T.T.C.

Concessions nouvelles dans le cimetière communal :

- Concession n°2919 d'une case dans le columbarium d'une durée de 30 ans pour un montant de 684,59 €.

ESPACE FRANCOIS MITTERRAND

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE GRATUITE OU RABAIS

DESIGNATION	DATE	OBJET	DECISION
Club de Bridge	11.08.2013	Organisation d'un tournoi	GRATUITE
Figeac Développement Commercial	05.10.2013	Nuit Celtique	GRATUITE
L'Enfant et Nous	du 19 au 28.10.2013	Bourse aux vêtements et aux jouets	GRATUITE
Texas Country Célé	09.11.2013	Organisation d'un bal	GRATUITE
Temps des Loisirs	10.12.2013	Repas de noël	GRATUITE
C.O.S.	13 et 14.12.2013	Arbre de Noël	GRATUITE
Ecole Jeanne d'Arc	17.12.2013	Spectacle de Noël	GRATUITE
Collège et Lycée Jeanne d'Arc	19.12.2013	Spectacle des internes	GRATUITE
MAIF	25.11.2013	Spectacle Ecoles publiques	GRATUITE
FNACA	26.01.2014	Thé dansant	GRATUITE
Association Nationale des Guides Conférenciers des Villes et Pays d'Arts et d'Histoire	du 28 au 29.01.2014	Journées Nationales de Formation ANCOVART	GRATUITE

INNER WHEEL	du 22 au 24.11.2013	Salon du cadeau	GRATUITE
CE Ratier	08.12.2013	Arbre de Noël	GRATUITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Philippe LOREDO